



## SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11  
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr) Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr) Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

**Nice le 27 janvier 2021**

### **Objet : Reprise en régie d'une partie de la collecte des déchets ménagers**

Monsieur le Président du Comité Technique de la Métropole,

Vous avez décidé du non-renouvellement et de la reprise en régie, à compter du 1er Juillet 2021, de toutes les prestations du LOT 2 du marché de la Métropole Nice côte d'Azur 140281 " *Collecte des déchets ménagers et assimilés de trois quartiers de la ville de Nice et des communes de Beaulieu sur Mer, Eze sur Mer, Villefranche sur Mer, Cap d'ail et Saint Cap Ferrat*".

Cette décision ne semble pas concerner le quartier de l'Ariane qui ferait l'objet d'une nouvelle mise en concurrence.

Ces informations nous ont été communiquées par nos camarades des entreprises concernées par la reprise en régie.

Vous n'êtes pas sans connaître les compétences des Comités Techniques définies à l'article 33 de la loi n°84-53 modifié du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Ils ont notamment à connaître toute question relative à l'organisation, au fonctionnement des services et aux évolutions des administrations.

Cela implique qu'ils doivent être nécessairement consultés préalablement à la décision de remise en régie d'une mission déléguée à une entreprise privée.

Alors que nos collègues de Véolia Propreté ont eu le premier Comité Social d'Entreprise relatif à la reprise en régie le 18 décembre 2020, les représentants du personnel élus en Comité Technique de la Métropole n'ont toujours pas été consultés sur cette décision.

Aussi, nous vous demandons, par la présente, d'inscrire un point à l'ordre du jour du prochain CT, relatif à la reprise en régie de la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Comité Technique de la Métropole Nice Côte d'Azur, l'expression de nos salutations distinguées.

P/ Le Syndicat CGT  
Le Secrétaire Général

Hugues VIFFREDO